

Fermeture annuelle

Dès le vendredi ?? juin 2026

La ludothèque est fermée lors des vacances scolaires

Contactez-nous

Mairie de Saubens

1 place Géraud Lavergne,

31600 Saubens

Tél. : 05 61 56 89 75

ludotheque@mairie-saubens.com

LUDOTHÈQUE



2025- 2026

Ne pas jeter sur la place publique - Fait par nos soins

LUDOTHEQUE_PLAQUETTE_2025-2026_V01

Adhésion annuelle

		<u>Saubenois</u>
		<u>Extérieurs</u>
<u>1^{er} adhérent :</u>	20 €	40 €
<u>2^e adhérent :</u>	15 €	30 €
<u>3^e adhérent et plus:</u>	10 €	25 €

Demi-tarif applicable à partir de janvier

Jeux sur place pour les 0 - 3 ans

**Avec les parents,
grands-parents ou
l'assistante maternelle,...**

Salle polyvalente



MAIRIE DE SAUBENS

**L'espace ludique
est un lieu
d'accueil convivial
autour du jeu.
Il est ouvert pour
les 0 - 3 ans**



Dans La Salle Polyvalente :

**De 9 h 30 à 11 h 30 située 1 place Géraud
Lavergne 31600 Saubens.**

**Vous y trouverez une piscine à balles,
un trampoline ainsi que de multiples
ateliers de motricité pure qui
permettent aux jeunes enfants d'être
plus autonomes.**

La ludothèque est :

- * une activité municipale qui
accueille les enfants
de la naissance à 3 ans.**
- * un lieu d'accueil convivial
autour du jeu.**

Pour en savoir plus sur nous

Nos objectifs

La ludothèque a d'abord pour objet d'animer le secteur de la petite enfance sur la commune de Saubens et de créer un **espace de rencontre entre parents, grands-parents, assistantes maternelles...**

Elle propose pour cela des temps d'accueil visant à amener les jeunes enfants selon leur âge, à se sociabiliser, à développer leurs compétences, à acquérir progressivement une plus grande autonomie afin de faciliter l'entrée à l'école.

Au travers des heures d'ouverture et de fermeture, les adhérents viennent quand ils le veulent et restent le temps qu'ils souhaitent.

Modalités d'inscription

Retrait et dépôt du dossier à la mairie de
Saubens

Le dossier d'adhésion est également
téléchargeable sur le site internet de la

Mairie de Saubens

Paiement accepté :

chèque

Conditions

Chaque nouvel adhérent doit justifier d'une
« assurance responsabilité civile » en cours.

Pour des raisons de sécurité,
la Mairie se réserve le droit de limiter l'accès
ou le temps de présence si la fréquentation est
trop importante.

Pour participer aux activités, les adhérents
doivent être à jour de leur cotisation.